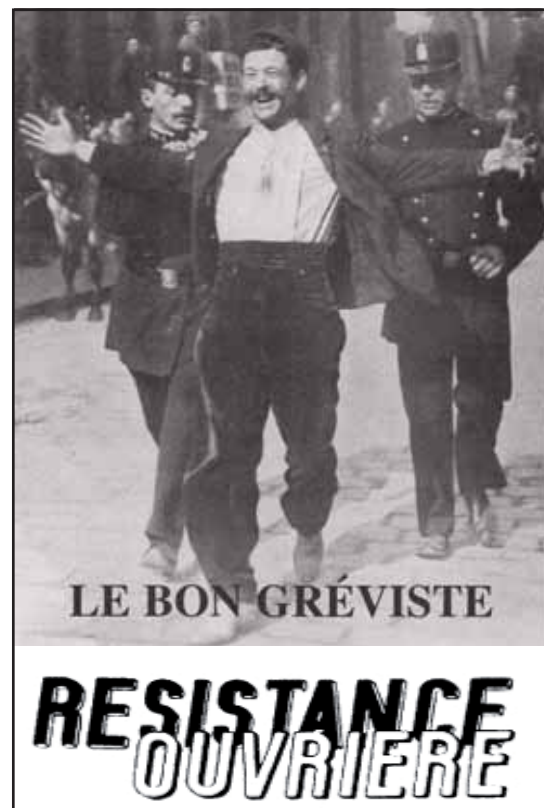


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 704 - Novembre 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



À partir du 5 décembre, La grève !



Forte progression de FO
aux Élections
professionnelles

Pôle Emploi, Macif, Aplix,
NGE, Laïta, Auchan,
Carrefour, Dopharma,
Samsic...

(Lire P. 2)

D'ores et déjà, la
reconduction de la
grève au lendemain du
5 décembre
se prépare



(Lire P. 4 & 5)

Déterminés, les retraités
appellent à l'unité
avec les actifs pour faire
céder Macron



(Lire P. 6)

La Formation
professionnelle
en cours de
démantèlement



(Lire P. 7)

Forte progression de FO aux élections professionnelles

FO Pôle Emploi Pays de la Loire progresse et maintient sa 1^{ère} place



Anne-Cécile Tesson et Stéphane Jonco

Les élections professionnelles dans le cadre du CSE se sont déroulées à Pôle Emploi sur l'ensemble des régions, du 28 octobre au 8 novembre 2019. En imposant une période de congés scolaires, la direction a volontairement créé une difficulté importante, puisque bon nombre de salariés étaient en congés ! À cela s'ajoutait la mise en place du vote électronique lequel, on le sait, génère bien souvent une chute du taux de participation. Et bien évidemment, nous n'avons pas échappé aux coups de mains récurrents donnés par la direction aux organisations d'accompagnement. Face à tous ces obstacles, la section Force Ouvrière a retroussé ses manches et mené un combat

acharné pour aller chercher les voix des collègues une par une. Cette détermination a payé ! Dans les Pays de la Loire, le taux de participation est de 69%, soit une augmentation de 3 points par rapport aux dernières élections. Force Ouvrière progresse de 3,62 points et reste la première organisation syndicale avec 37,78% des voix, un record depuis la création de Pôle Emploi. Force Ouvrière rafle 10 sièges sur 23 au CSE. En avant toute à présent pour la construction d'un véritable rapport de force pour faire reculer le gouvernement ! En avant toute pour la préparation de la grève à compter du 5 décembre !

Assurances

Excellents résultats pour FO à la Macif



Mathéo Coëdal

Pour la première fois, se tenaient les élections à la Macif sur un nouveau périmètre, le Groupe Macif qui couvre les 3 métiers principaux de la Macif (l'assurance de biens par la mutuelle historique Macif, l'assurance de personnes par les mutuelles santé et tout ce qui touche à la finance par le pôle épargne). Ce groupe dispose depuis le début 2019 d'un nouveau statut social unique, que Force Ouvrière a combattu en raison du recul social que cela représentait. Ces élections actent la mise en place des CSE issus des ordonnances Macron, ainsi que la généralisation du vote électronique. Le premier élément majeur de ces élections, c'est la très importante baisse de participation

puisque nous passons d'un taux de près de 85% à 55% de participation sur le groupe.

Dans ce contexte de bouleversements importants, FO a su tirer son épingle du jeu. En effet, en s'appuyant sur le travail de terrain des dernières années sur la proximité avec les salariés, et une grosse mobilisation pendant la période de vote, nous avons su mobiliser et sortons les « grands vainqueurs » de cette élection au regard de notre évolution.

Aujourd'hui, nous sommes la seule organisation à progresser autant en pourcentage, mais surtout à progresser en voix.

Nous devenons représentatifs dans 3 UES sur 4 et retrouvons la représentativité au niveau du groupe (et donc la possibilité de négocier) perdue en 2009.

Localement (Grand Ouest) les résultats sont tout aussi excellents, puisque nous progressons de 20% en voix et de plus de 7 points en pourcentage (18,29% des suffrages). C'est une vraie reconnaissance du travail de l'équipe FO sur le terrain, dans une zone où nous étions quasiment absents il y a encore 3 ans.

L'ensemble de l'équipe FO peut donc savourer ces excellents résultats, mais nous restons lucides sur l'impact de la faible participation sur ces bons chiffres. Il nous faut désormais utiliser les moyens qui découlent de ces résultats pour continuer de nous développer, conforter notre implantation.

Nos regards se tournent déjà vers avril où en raison des restructurations, 80% des salariés devront à nouveau repasser par les urnes.

INTERVIEWS

FO Textile - Aplix

FO gagne en représentativité



Véronique

Le 28 octobre, les élections au CSE ont eu lieu.

Nous avons obtenu 65 % dans le collège Ouvriers pour les titulaires et 5 sièges sur 7. Dans le collège TAM, nous avons remporté 2 sièges sur 3. Malgré la mise en place d'un vote électronique qui aura été préjudiciable en termes de participation, nous sommes très satisfaits de ce résultat, qui est le fruit d'un travail de terrain intensif depuis 5 ans de mandat. Nous nous attachons à être au plus proche des salariés au quotidien sur le site du Cellier et de Pontchâteau, sur tous les horaires, y compris les week-ends.

Quel est le message que vous souhaitez transmettre ?

Les salariés nous font confiance, notamment parce que nous portons leurs revendications en matière de conditions de travail liées aux changements de cadences, aux incertitudes de production, aux licenciements à répétition

et aux départs volontaires (46 départs sur 2018 et cela continue pour la direction). Pour Force Ouvrière ce sont des pertes de compétences. En début d'année 2019, nous avons impulsé un débrayage suivi par 90% des ouvriers, qui nous a permis de préserver nos plannings de travail. Grâce à notre intervention, nous avons réussi à obtenir 1,4% d'augmentation générale des salaires, soit une augmentation supérieure à la proposition initiale de la direction. Les salariés savent que FO se bouge pour défendre leurs intérêts matériels et moraux. En faisant partie d'une organisation syndicale, nous avons pu bénéficier de ce travail collectif. Je voudrais donc remercier l'Union départementale, notamment le soutien apporté par Franck Mariot. Je tiens aussi à saluer le travail réalisé par notre camarade Didier Gascher, dont je prends la suite en qualité de Délégué syndical.

Comment envisagez-vous la suite ? Avec le CSE, beaucoup d'accords vont être renégociés. La section sera vigilante à ce que ces accords ne se fassent pas au détriment des salariés de l'entreprise.

Nombre

possibles

Nous avons diffusé en septembre le 4-pages réalisé par l'Union départementale. Nous discutons aujourd'hui dans la section comment impulser la grève le 5 et sa reconduction le 6. Il y a quelque chose de nouveau dans notre manière d'aborder cette bagarre : nous ne nous contenterons pas d'une simple journée d'action. Il est évident que nous ne pouvons pas laisser passer sans rien faire une telle destruction de nos droits.

FO Nantes Gestion Équipements

Les élections ont été un franc succès



Emmanuelle Hget, déléguée syndicale FO NGE

Les élections ont été un franc succès.

L'an passé, le statut juridique de l'entité NGE a changé. L'entreprise a été divisée en trois entreprises : une société d'économie mixte (Petit Port et camping), une société publique locale (parkings du centre-ville, P+R, horodateurs) et un groupement d'intérêt économique (siège et services mutualisés). Nous avons signé un accord pour créer une unité économique et sociale, permettant de regrouper les trois entités sous la convention collective de l'automobile. Chaque salarié a ainsi pu conserver ses droits.

Comment l'ats se déroule-t-il ?

En juin dernier, nous sommes parvenus à un nouvel accord d'entreprise qui mettait fin à dix mois de négociation. Cet accord concerne notamment le temps de travail, puisque la

direction nous fait passer de 33,75 heures hebdomadaires à 35 heures. Nous avons obtenu de véritables contreparties. Toutes les heures travaillées en plus sont payées. Nous avons gagné des repos compensateurs pour le travail de nuit, le samedi et le dimanche. Nous avons conservé notre 13^{ème} mois, ainsi que la prime d'objectif. Ceux qui le souhaitent pourront travailler sur une semaine de quatre jours. La pose des congés payés est assouplie. La prime des agents de maîtrise est augmentée. Nous avons gagné également deux jours de congés supplémentaires (1 jour ancienneté par 10 ans d'ancienneté, 1 jour pour les plus de 55 ans)... FO a été la seule organisation à signer, sur la base des comptes rendus de négociation et des revendications exprimées par les salariés. Les élections se déroulant juste après la signature de cet accord représentaient un véritable enjeu : l'action du syndicat serait-elle validée par les salariés ?

Quel est le message que vous souhaitez transmettre ? Ces élections ont été un franc succès. Nous avons obtenu 5 postes de titulaires sur 8, contre 3 auparavant. Par ailleurs, nous avons réalisé 33 % des suffrages aux précédentes élections ; nous avons obtenu cette fois-ci 47 %. Nous sommes très fiers du travail accompli et de nos résultats. L'équipe militante se développe avec enthousiasme. Nous restons bien sûr vigilants sur la bonne application des engagements de Nantes métropole vis-à-vis des salariés.

Quel est le message que vous souhaitez transmettre ?

Agro-alimentaire

FO conforte ses positions

Les ordonnances Macron de septembre 2017 obligent l'ensemble des entreprises du privé à procéder aux élections du CSE avant le 31 décembre 2019. Celles-ci se précipitent en cette fin d'année dans l'agro-alimentaire et la grande distribution.

À la laiterie Laïta à Ancenis, FO est en progression avec environ 65% des suffrages dans le collège ouvriers, employés et 50% dans le collège Techniciens, Agents de Maîtrise. Nous renforçons ainsi notre représentativité sur l'ensemble de l'entreprise en passant de 13,6% à 14,5%.

À Auchan, la direction a modifié les règles du jeu pour tenter de se séparer des organisations syndicales gênantes. Le nouveau périmètre

du CSE est appelé « zone de vie » et concerne les hypermarchés de Trignac, Saint-Herblain et Saint-Sébastien. Malgré cette modification, FO conserve sa représentativité.

Dans le groupe Carrefour, nous réalisons de bons résultats sur l'agglomération nantaises : une nouvelle implantation à St Herblain, la majorité des sièges à Beaulieu, et l'ensemble de l'équipe élue à la Beaujoire. Félicitations à l'ensemble des équipes qui nonobstant la généralisation du vote électronique continent d'entretenir la bonne santé de notre organisation syndicale.

Yann Couroussé
Secrétaire du syndicat
de l'Agro-alimentaire 44

Pharmacie

Victoire de FO à Dopharma France



Depuis début 2019, le laboratoire néerlandais Dopharma a repris l'activité du géant pharmaceutique allemand Boehringer Ingelheim sur le site de Saint-Herblon – qui emploie 118 salariés pour la production de médicaments génériques vétérinaires. Les salariés avaient déjà connu les conditions d'une reprise deux ans auparavant. Ils appartenaient alors au groupe Merial, filiale de Sanofi. Malgré ce contexte particulièrement

difficile, et forte de son implantation sur le site de Saint-Herblon, Force Ouvrière s'est battue pour obtenir, entre autres, une augmentation des salaires de 2,3% lors des dernières NAO (lire OS n°700) Elle a ainsi renforcé sa position de syndicat majoritaire à l'issue des dernières élections professionnelles qui se sont déroulées le 18 octobre dernier, obtenant 100% des voix au 1^{er} collège et 87% au 2^{ème} collège.

Propreté

FO est majoritaire chez Samsic



Samsic est une entreprise nantaise de nettoyage industriel qui fait partie du groupe Samsic dont le siège est situé à Cesson-Sévigné. Le second tour des élections des représentants au Comité Social et Économique a eu lieu le 21 octobre

2019. Seule FO présentait des candidats aux 1^{er} et 2^{ème} collèges. Avec 96,3% des voix, nous avons obtenu 7 sièges. Malgré une faible participation aux élections professionnelles, due notamment à la mise en place du vote électronique, nous constatons une forte percée de FO aux élections professionnelles dans la plupart des entreprises où nous sommes implantés. Chaque délégué(e) FO, dans son entreprise, visite régulièrement les sites et relève les questions des salariés. Le fait d'être sur le terrain et à l'écoute de nos syndiqués contribue fortement à ces résultats positifs.

L'OS L'Ouest Syndicaliste
% LPHQVXHO GH O 8' & * 7) 2 q PH
& 3 3 \$ 3 6
Membre fondateur : Alexandre Hébert
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc
% RXUVH GX 7UDYDLO) 3HOORXWLHU 3OD
1DQWHV 7pO)D[
Site internet UD CGT FO 44 : IRUFH RXYULHUH IU
E-m@il Ouest Syndicaliste : RXHVWVIQGLFDOLVWH#IR
E-mail UD-FO : XGIR #IRUFH RXYULHUH IU

Édito



par Michel Le Roc'h,
secrÉtaire gÈnÈral de l'Union dÈpartementale
CGT-Force OuvriÈre de Loire-Atlantique

C'est le moment !

Tous les regards sont maintenant tournés vers le 5 décembre. De nombreux éditorialistes craignent un embrasement généralisé. Le quotidien l'Opinion qui se définit lui-même comme « libéral, européen et pro-business » souligne le risque « d'un remake des grandes grèves de 1995. » Le pays est clairement assis sur une poudrière. La situation se tend, les actions revendicatives se multiplient partout et un sentiment de ras-le-bol traverse maintenant tout le pays.

Un vent de panique gagne les sommets de l'État. Le contexte international et les mobilisations d'ampleur au Chili, en Equateur, en Irak, au Liban, en Algérie, en Espagne ou à Hong-Kong sonnent comme un avertissement. Les dernières mesures prises par le gouvernement contre les chômeurs suscitent en particulier un émoi considérable. Près d'un chômeur sur deux va être impacté, 16% verront le montant de leur allocation baisser de 20% en moyenne et 9% seront totalement exclus du système d'indemnisation. Dans le même temps, le Parisien du 6 novembre publie le niveau des salaires des patrons du CAC 40. La rémunération moyenne des présidents exécutifs des groupes cotés au CAC 40, en augmentation de 12% en 2018 (14% en 2017), atteint maintenant 5,8 millions d'euros par an, soit 277 smic. La palme revient à Bernard Charlès, directeur général de Dassault Systèmes, qui a perçu une rémunération de 33,1 millions d'euros en 2018, en hausse de 307% depuis 2008 ! Notons qu'au niveau international, les 26 plus grosses fortunes possèdent désormais autant d'argent que la moitié de la population mondiale. Les mesures gouvernementales enrichissent une minorité de privilégiés au détriment de la majorité. Pour le plus grand

nombre, les conditions de vie, de travail et de revenus ne cessent de se dégrader et conduisent à la détresse. Ainsi ce vendredi 8 novembre, un étudiant s'est immolé devant le CROUS de Lyon. Avant de commettre cet acte désespéré il a laissé un message accusant «Macron, Hollande, Sarkozy et l'Union Européenne» de l'avoir tué. Il est maintenant entre la vie et la mort, brûlé à 90%. Cet acte d'accusation, c'est le nôtre : 60% des étudiants sont contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins dont un sur deux plus de 12 heures par semaine selon le Baromètre Santé Etudiants réalisé en Juin 2019. 41% des étudiants déclarent ne pas toujours manger à leur faim, 16% ont déjà fait appel à des distributions de repas gratuits, 43% ont dû renoncer à des soins ou à consulter dans les 12 derniers mois. Cela n'est plus supportable.

Mais comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement confirme, avec le « système universel par points », la fin des régimes de retraite, avec des réductions très importantes du niveau des pensions et un recul mécanique de l'âge réel de départ à la retraite pour tous les salariés du privé comme du public. N'est-il donc pas temps de frapper un grand coup, de tourner le dos aux journées d'action et de protestation à répétition et d'en finir avec toutes ces attaques ? La détermination des agents de la RATP, en grève à 95 % le 13 septembre dernier, s'est répandue depuis comme « une traînée de poudre ». Les appels à se lancer dans la grève à compter du 5 décembre se multiplient à tous les niveaux. En Loire-Atlantique, les réunions s'organisent dans tous les secteurs pour préparer la grève, et des assemblées sont prévues le matin du 6 décembre pour reconduire celle-ci.

Cette marche à la grève inquiète l'exécutif. Ce n'est pas tant le 5 décembre qui préoccupe Macron, mais sa reconduction. C'est dans ce contexte qu'il cherche à rassurer et propose un période transitoire dite «clause du grand-père». Cette clause consisterait à n'appliquer la réforme qu'aux jeunes qui entreraient sur le marché du travail après le vote de la loi, prévu en juillet 2020. Sympa pour les jeunes tout cela ! Cette clause a suscité la semaine dernière un cafouillage au sein de l'exécutif, obligeant le président de la République et le 1^{er} ministre à recadrer Jean-Paul Delevoye, qui depuis a fait vœu d'obéissance. Marie-Cécile Renault cite dans le Figaro du 8 novembre un proche du dossier des retraites qui précise que l'objectif de Macron n'est pas tant de mettre fin à la «contre-réforme» des retraites, mais de la différer de quelques années dans l'attente d'une situation plus favorable : «ça ne prendra pas 43 ans. La bascule peut se faire au bout de 10 ou 15 ans. On accélère au bout d'un moment mais on ne peut pas le dire au départ car ça enlève Ž ĭ þ ĭ þ – ĩ ĩ f ĩ < • þ • þ – ä • • ... ± • peu glorieux pour Delevoye mais qui paraît jouable. Politiquement Emmanuel Macron pourrait f ¥ ... Š þ ” “ – ĩ < Ž f • < • nouveau système dans lequel tout le monde a vocation à entrer. La ' " ' • þ • þ • þ " f < – – þ • – þ ä – • la décision, purement politique, dépendra du contexte social et du rapport de force. Rendez-vous le 6 décembre au matin ». Ce que nous voulons, ce n'est pas le report de cette mesure scélérate, mais bien son retrait et l'abandon de toutes les contre-réformes du gouvernement. Alors tous en grève à compter du 5 décembre !

©Le Monde d 29 oct ob

ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-At O D Q W L T X H

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu ☐ OUI ☐ NON

de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « LOe s t Syndicali s te



D'ores et déjà, la reconduction de la grève est à l'ordre du jour dans plus de 100 entreprises et services de Loire-Atlantique

Après la grève des agents de la gendarmerie nationale, Manito, Sanie, etc., la grève est à l'ordre du jour dans plus de 100 entreprises et services de Loire-Atlantique.

De plus, la grève est à l'ordre du jour dans plus de 100 entreprises et services de Loire-Atlantique.

Communiqué

des Unions départementales de Loire-Atlantique



En grève à compter du 5 décembre pour le retrait du projet Macron / Delevoye sur les retraites

Depuis plusieurs années maintenant, et au fur et à mesure des « réformes » successives qui nous sont imposées, les conquêtes sociales (services publics, code du travail, sécurité sociale, etc.) sont attaquées et les conditions de travail et de salaires de tous ne cessent de se dégrader. Les mesures gouvernementales enrichissent une minorité de privilégiés au détriment de la majorité. Les cadeaux fiscaux et sociaux offerts au patronat assèchent par ailleurs le financement de la protection sociale collective et les services publics.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement nous annonce avec le « système universel par points » la fin des régimes de retraite, avec des réductions très importantes du niveau des pensions et un recul mécanique de l'âge réel de départ à la retraite. Le « système universel par points » va notamment pénaliser les salariés du public et du privé ayant une carrière hachée, en particulier les femmes. C'est insupportable !

La situation se tend et les actions revendicatives se multiplient partout. Le gouvernement répond par la violence, l'intimidation et la répression. Les pompiers en ont fait la cruelle expérience encore dernièrement.

Un sentiment de ras-le-bol traverse maintenant tout le pays, à tel point que les agents de la RATP, en grève à 95 % le 13 septembre dernier, ont

décidé de lancer la grève unie jusqu'à satisfaction à compter du 5 décembre.

N'ont-ils pas raison de vouloir frapper un grand coup et d'en finir avec toutes ces attaques ?

Les regards sont maintenant tournés vers le 5 décembre. Nos confédérations et organisations nationales ont décidé de lancer un appel à la grève ce jour-là pour l'abandon du projet Macron / Delevoye sur les retraites.

Les Unions départementales CGT / FO / FSU et Solidaires de Loire-Atlantique appellent en conséquence tous les salariés à faire grève le jeudi 5 décembre et les chômeurs, retraités et jeunes à se joindre aux mobilisations. Elles appellent tous les salariés à se réunir sur leur lieu de travail avec leurs organisations syndicales pour préparer la grève et à l'issue de la journée du 5, pour décider de la reconduction.

Ensemble, public-privé, tous secteurs confondus, nous pouvons faire plier le gouvernement et obtenir par la grève :

Le retrait du projet Macron / Delevoye sur les retraites,

L'amélioration du niveau des pensions, salaires et minima sociaux.

Les modalités précises concernant les manifestations et assemblées débats seront communiquées ultérieurement.

Dans l'industrie...

Manitou BF Ancenis – Beaupréau – Candé - Laillé

pour le retrait du projet Macron / Delevoye sur les retraites

Le monde du travail se durcit. Les organisations de travail sans cesse en mouvement, les procédures en perpétuelle mutation et les outils numériques de plus en plus nombreux et complexes nous plongent davantage dans des situations de stress et de perte de sens vis-à-vis du travail.

De plus, l'individualisation accrue dans les relations de travail expose toujours plus les salariés.

Concrètement, cela se traduit par une augmentation des risques psychosociaux et des conflits individuels qui produisent

autant de dépressions, de sanctions mais également de licenciements expéditifs.

Bien sûr, l'intense niveau

d'activité de ces derniers mois a été un élément aggravant de cette situation mais soulignons également le comportement de plus en plus brutal et autoritaire des directions qui produit une forme de management par le stress, angoissant et générateur d'un climat social néfaste.

Les trois derniers licenciements secs et injustes du secteur mécanosoudure des flèches sont d'ailleurs le triste témoignage de cette réalité.

Comme si cela ne suffisait pas, en voulant instaurer un « système universel par points », le gouvernement nous annonce la fin de nos régimes de retraite, avec des réductions très importantes du niveau des pensions. Au passage, le gouvernement prévoit de piller les 70 milliards d'euros de réserve de notre régime complémentaire

Agirc-Arcco.

Les conséquences sont très importantes : Mathieu, salarié de la métallurgie nantaise, ayant commencé à 22 ans et ayant une carrière continue, sans chômage ni temps partiel, peut prétendre aujourd'hui partir avec 73% de son dernier salaire après 42 ans de travail (retraite à 64 ans dans cet exemple). Son fils, Mathias, né en 1990, avec le système à points et dans les mêmes conditions partira avec 56 % de son dernier salaire ⁽¹⁾. Ce qui correspond à une perte de 23% de pension !

Dans tous les cas de figure, il faudra travailler plus longtemps avec une pension de retraite réduite ! (...)

Dans ce contexte, FO MANITOU considère que les personnels de la RATP, rejoints par de très nombreux autres secteurs du privé et du public, offrent un véritable point d'appui à tous les salariés en proposant une riposte unitaire d'envergure.

Nous appelons donc tous les salariés de Manitou à débrayer au minimum 4h00 le 05 décembre et à se réunir en assemblée générale le 06 décembre au matin afin d'envisager une éventuelle reconduction du mouvement pour, cette fois-ci, gagner en obtenant le retrait du projet Macron/Delevoye sur les retraites et le maintien du régime général et de l'Agirc-Arcco.

⁽¹⁾ Simulation FO avec un groupe d'experts

Parmi les prise



Dans la

FO EPMS/IME/Foyer de vie et CGT EPMS Saint-Brévin

Ensemble, public – privé, tous secteurs confondus, nous pouvons faire plier le gouvernement. C'est dans l'union que nous avons fait plier les gouvernements précédents, nous ne gagnerons que tous réunis pour une même cause : le maintien de notre travail et de nos retraites. Ne rien faire, c'est laisser faire ! Nous, syndicats FO EPMS/IME/ Foyer de vie et CGT de l'EPMS de Saint-Brévin, sous couvert des différentes rencontres avec les agents de notre établissement et des dernières Assemblées Générales ou débrayages en date, considérons que les personnels de la RATP, rejoints depuis par d'autres secteurs du transport, offrent un véritable point d'appui à tous les salariés en proposant une riposte unitaire d'envergure. Nous nous tenons prêts à rejoindre le mouvement de grève à partir du 5 décembre pour gagner sur les revendications suivantes :

Châteaubriant
11h00 devant la Mairie

Nantes
10h30 au Miroir d'Eau

Saint-Nazaire
10h00 Place de l'Amérique latine

La grève au lendemain du 5 décembre

50 entreprises, établissements

Loire-Atlantique

et également le
le 5 décembre
el s nitai
e, P (E Emploi). Le gou

de position...

ENANT!
ENFANTS!

Si ?
/vuv/

santé...

vie
in

Retrait du projet Macron/Delevoye sur les retraites : maintien du code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes existants,
Augmentation des salaires (300€ nets mensuels tout de suite pour commencer),
Arrêt des suppressions de postes et recrutement statutaire à hauteur des besoins ; renforcement significatif du pôle remplacement par la titularisation des contractuels,
Remplacement immédiat des personnels absents,
Une titularisation immédiate et sans concours des agents en CDI qui se trouvent sur des postes vacants et avec le diplôme requis,
Abandon de toutes les réformes qui conduisent à détériorer nos conditions de travail...,
Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

Dans les écoles, lycées et collèges...

Extraits d'une motion adoptée par 22 professeurs des écoles de la circonscription de Sainte-Pazanne

Les enseignants réunis en réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI Force Ouvrière à Rouans le 12 novembre 2019 ont pris connaissance du projet Macron-Delevoye visant à :
Baisser le montant des pensions reporter l'âge réel de départ à la retraite
supprimer les 42 régimes spéciaux et le code des pensions civiles et militaires
instaurer un régime de retraite « universel » par points.

Un tel système ferait disparaître le calcul de nos pensions sur les six derniers mois et diminuerait de plus de 25 % le montant de nos pensions. Les enseignants réunis exigent le retrait du rapport Delevoye, le maintien des 42 régimes et du code des pensions. Ils invitent les collègues à se saisir de la grève illimitée des agents de la RATP à partir du 5 décembre pour préparer la grève dans l'unité jusqu'au retrait pour mettre le gouvernement en échec.

Extraits d'une motion adoptée au collège René Guy Cadou de Montoir de Bretagne

Les personnels du collège René Guy Cadou de Montoir de Bretagne ont pris connaissance du projet de réforme des retraites Delevoye/Macron en heure d'information syndicale (21 collègues présents sur 32). Ils constatent que la mise en place de la retraite par points proposée par le gouvernement impacterait gravement les conditions de vie des retraités (...). Le Président de la République a même confirmé lors de son intervention à Rodez que les enseignants étaient une catégorie qui allait être particulièrement touchée par la réforme. Le Syndicat Force Ouvrière a calculé des pertes de 500 à plus de 1000 euros par mois bruts selon les situations. (...)

Pour toutes ces raisons, nous, personnel du collège René Guy Cadou de Montoir de Bretagne, décidons de nous associer à l'appel à la grève à compter du 5 décembre 2019 initié par les salariés de la RATP et demandons :
Le retrait du projet Macron/Delevoye sur les retraites, projet de retraite par point.
Le maintien du code des pensions civiles et militaires et de tous les régimes existants
L'augmentation des salaires et du niveau des pensions.

Dans ce contexte, nous décidons de nous réunir dès le 6 décembre afin de faire le point et de décider de la poursuite de la grève.

Formation syndicale Lycées Jean Perrin et Louis-Jacques Goussier – Rezé – le 5 novembre 2019

Après le suicide en mars de Jean Willot, 57 ans, c'est au tour de Christine Renon de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail. Elle avait 58 ans et dans l'une des lettres qu'elle nous a laissées, elle commence ainsi :

« M. l'Inspecteur, Mesdames et Messieurs les Directeurs, — CE ' — »
samedi, je me suis réveillée épouvantablement fatiguée, épuisée après seulement trois semaines de rentrée. »

Ce sont des drames qui en disent long sur la scandaleuse dégradation de nos conditions de travail, conséquence des « réformes » successives imposées aux personnels (refondation de l'Ecole, PPCR avec ses rendez-vous de carrière, réforme du collège, du lycée et du bac, etc.).

S'ajoute à cela, le blocage de nos rémunérations depuis 2010 et comme si cela ne suffisait pas, on nous annonce la fin de nos régimes de retraite et du code des pensions civiles et militaires (CDPCM), avec des réductions très importantes du niveau des pensions (jusqu'à une perte de 1 000€ brut / mois).

C'est insupportable. Ça suffit ! Ce sentiment de ras-le-bol traverse tous les secteurs, à tel point que les agents de la RATP, en grève à 95% le 13/09, ont décidé de lancer la grève jusqu'à satisfaction à compter du 05/12.

C'est ensemble, public, privé, tous

secteurs confondus, qu'il faut faire plier le gouvernement.

C'est dans ce contexte que, nous, personnels des lycées Jean Perrin et Louis-Jacques Goussier, avec nos sections syndicales CGT, FO, SNES-FSU, SUD, nous tenons prêts à rejoindre le mouvement de grève à partir du 05/12, pour gagner sur les revendications suivantes :

Maintien du code des pensions civiles et militaires, de tous les régimes existants
Refus du système des retraites par points qui réduit le niveau des pensions
Maintien du niveau des pensions
Retrait du projet Macron/Delevoye et de la loi de transformation de la fonction publique.
Augmentation des salaires (hausse de 18% du point d'indice pour rattraper la perte de pouvoir d'achat) de la
Abandon de toutes les réformes qui conduisent à détériorer nos conditions de travail

Nous faisons connaître cette prise de position et ces revendications le plus largement possible, et prévoyons de nous réunir en assemblée générale dès le 6/12 au matin pour décider ensemble de la reconduction de la grève.



Déterminés, les retraités appellent à l'unité avec les actifs pour faire céder Macron



La contre-réforme des retraites annoncée signifierait, si elle voyait le jour, la destruction de tous les régimes existants à commencer par le Code des pensions civiles et militaires, la CNRACL, les régimes spéciaux mais aussi le régime général, et tous les régimes complémentaires et donc la destruction aussi de toutes les prestations d'action sociales servies par l'ARCCO/AGIRC, ainsi que de toutes les réserves de ces régimes. Monsieur Delevoye propose effectivement de créer un Fonds de réserve universel pour faire face aux aléas démographiques et aux aléas dus à la conjoncture économique, fonds qui serait alimenté par les réserves de tous les régimes. Ces réserves s'élèvent à 165 milliards dont 75 milliards dans les caisses de l'ARCCO/AGIRC. Ce sont les cotisations des salariés, c'est l'argent des salariés que Monsieur Delevoye se propose de placer dans des placements financiers à longs termes pour investir dans l'économie. Bref, il propose de nous voler notre argent pour le jouer au casino ! C'est inacceptable ! Monsieur Macron s'est engagé à ce que les retraités actuels ne soient pas impactés par cette contre-

réforme. Peut-on le croire ? Ne s'était-il pas engagé à ne pas reculer l'âge de départ en retraite ? Or, il propose soit d'augmenter la durée de cotisation, soit d'instaurer une décote pour ceux qui voudraient partir avant 64 ans : n'est-ce pas dans les deux cas un recul effectif de l'âge de départ en retraite ? En lieu et place de tous les organismes existants, Monsieur Delevoye propose la création d'un seul établissement public en charge du système universel par points. Si les organismes qui servent nos retraites n'existent plus, on voit mal comment nous ne serions pas impactés. La pension de réversion ne serait servie qu'à 62 ans et supprimée totalement en cas de divorce. Pour nous-mêmes, mais aussi pour nos enfants et nos petits enfants qui ont le droit à une retraite décente, nous n'acceptons pas la destruction de nos régimes de retraite et la mise en place d'un système géré par l'état qui fixera la valeur du point en fonction de la conjoncture économique et de l'espérance de vie avec à la clé la baisse de toutes les pensions. Pour y faire échec, n'est-ce pas tous ensemble, actifs et retraités, qu'il faut frapper un



grand coup et non par des journées d'action dispersées ? Les personnels de la RATP n'ouvrent-ils pas la voie en proposant une riposte unitaire d'envergure ? (...) Ensemble et d'une même voix, nous exigeons : la suppression de la CSG et la fin du gel des pensions pour tous les retraités et le rattrapage des pertes subies depuis 2013 ; la revalorisation de toutes les pensions indexées sur l'évolution des salaires ; r un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète ; le maintien et l'amélioration des pensions de réversion ; l'embauche immédiate de 40 000 personnes comme le réclame les organisations syndicales dans les EHPAD et les services à domicile ; la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécurité Sociale. Notre mobilisation ne va pas s'arrêter ce soir loin s'en faut ! Nous ne lâchons rien ! (...) »

Johnson Controls La grève est reconduite

Pl s de 70 % de s s ala Ca de s négociation s annelle s obligatoi r

Du fait de la rupture des négociations, dont la direction porte la responsabilité, la section FO Johnson Controls (syndicat des Métaux de Nantes et région) a publié une lettre ouverte demandant la réouverture de ces négociations sur une base revendicative claire (augmentation générale des salaires, conditions de travail, etc.).

Face au refus de la direction, la section FO a appelé les salariés à la grève ce mardi 12 novembre... Cet appel a été massivement suivi. Sur la base de ce succès, réunis en assemblée générale, les grévistes ont décidé de reconduire cette grève.

Centre hospitalier de St-Nazaire FO au coeur des combats

A s e x r

aloi S7(l r r

g s 10 s p

y fai

et

and cop et non pa

né s daction di s pe

s onnel s de la F

ent-il s pa s la vie en

opo s ant ne

g

Extraits de l'appel des organisations départementales de retraités

À partir du jeudi 5 décembre, mobilisons-nous avec nos collègues actifs pour défendre nos retraites !

Les organisations départementales de retraités CGT, FO, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR appellent tous les retraités à soutenir et participer aux mobilisations décidées à partir du 5 décembre 2019, au coude à coude actifs et retraités, public et privé et à se mettre à la disposition des actifs pour construire la mobilisation.

„ Pour le retrait du projet Macron-Delevoye sur les retraites

„ Pour le maintien et l'amélioration des 42 régimes existants dont le régime général et militaires de retraite et les régimes spéciaux

„ Pour la revalorisation des pensions de tous les retraités.e.s



La formation professionnelle en cours de démantèlement



Fongecif

Loi du 5 septembre 2018

Communiqué de l'Union départementale de Loire-Atlantique du 7 octobre 2019

Fin de mission pour les Fongecif !

L'État a décidé de réorganiser le financement et la gestion de la formation professionnelle, sous la direction d'un organisme national, France compétences. Cette décision a mis en cause l'existence des Fongecif, chargés depuis trente ans de la gestion paritaire des fonds collectés sur la masse salariale des actifs du secteur privé. C'est ainsi que dès le 1^{er} janvier 2020, le congé individuel de formation (CIF) et le conseil en évolution professionnelle (CEP) disparaissent de la nouvelle structure. L'Association Transition Professionnelle se verra confier de nouvelles missions. Conséquence de cette réorganisation pour le Fongecif Pays de la Loire : 18 postes supprimés sur un effectif de 26 personnes, dont tous les postes d'information et de conseil.

La Présidence de l'organisme informe dans le même temps qu'elle va créer 16 nouveaux postes, mais les 18 salariés dont on supprime le poste se trouvent devant des emplois différents, voire inaccessibles : polyvalence accrue, mobilité sur la région des Pays de la Loire, amplitude horaire portée à 5 jours et demi par semaine, et surtout, une baisse conséquente des salaires. Les salariés n'acceptent pas de perdre leurs conditions de travail. Et ils s'étonnent aussi que le plan de licenciement ait été réalisé sans aucune concertation avec les élus du personnel, ce qui est paradoxal pour une structure paritaire et à vocation sociale. L'Union départementale FO de Loire-Atlantique apporte tout son soutien à la section FO qui se bat pour défendre les personnels menacés de licenciements.

Fongecif Pays de la Loire

Coup de tonnerre et coup fourré

Le 20 septembre, le Fongecif Pays de la Loire a été officiellement dissout. Les 26 salariés ont été licenciés. Les 16 nouveaux postes créés ne seront pas pourvus. Les conditions de travail sont dégradées. Les salaires sont baissés. Les droits des individus sont méconnus. C'est dire l'importance des effets encore méconnus ou occultés de la loi sur la demande de formation des actifs, ceux du privé bien sûr, mais bientôt aussi, ceux du public.

départements de la région avec obligation de résidence à moins de 50km de son lieu de travail ; Nouveau contrat de travail avec des rémunérations revues largement à la baisse et la fin du statut cadre ; Augmentation des plages horaires d'ouverture jusqu'au samedi matin ; Polyvalence accrue avec un salaire moindre. Cette liste non exhaustive met déjà en évidence la volonté de faire table rase du passé de la structure et d'effectuer un grand nettoyage, afin d'embaucher de nouveaux salariés à moindre coût. Dans sa volonté de liquider 70 % des effectifs le plus rapidement possible, le Secrétaire général en a oublié toute notion de paritarisme, en omettant de consulter le Conseil d'administration avant d'imposer son plan de licenciement aux élus du CSE.

Le Bureau, soutenu par la présidence partagée entre la CFDT et le MEDEF, porte la responsabilité de ce beau carnage... pour le moins prémédité. Le secrétaire général avait en effet annoncé en négociation salariale qu'il ne «pouvait pas se permettre d'augmenter les salaires de façon... Quel talent ! C'est le même qui essaie désormais de minimiser l'impact de ces 18 licenciements, en indiquant que les 18 licenciés seraient prioritaires sur les 16 recrutements annoncés et que cela n'impliquerait donc «que» 2 suppressions de postes. Pour FO le compte n'y est pas.

Des conditions de reprise inacceptables

Les conditions de reprise sont telles, qu'à leur lecture, il apparaît évident que la plupart des salariés ne pourront pas candidater : Délocalisation des postes dans tous les

Sous couvert de la « réforme » de la formation professionnelle, Force Ouvrière constate que les personnels du Fongecif, en lieu et place d'une prétendue « sécurisation des parcours », n'auront que pour seul horizon... la perte de leurs emplois ! Force Ouvrière dénonce le non-respect des salariés et de l'institution Fongecif. Force Ouvrière ne baissera pas les bras et continuera à se battre contre ce plan, ainsi que contre les conditions brutales de sa mise en oeuvre. Les élus FO et l'Union départementale de Loire-Atlantique sont d'ores et déjà à pied d'oeuvre, afin de faire respecter les droits des salariés du Fongecif.

Pour la CGT-FO, la loi du 5 septembre 2018 n'est pas une simple actualisation du système de la formation professionnelle dont il suffirait de pointer les insuffisances pour les corriger. Au motif de cette loi détériore l'accès du plus grand nombre à la formation professionnelle.

Premier obstacle, le montant de la monétisation du Compte personnel de Formation est maintenant décidé au niveau de France Compétences, au lieu d'être négocié au niveau des branches professionnelles. Son montant est si faible (500 € par an dans la limite d'un plafond de 5 000 €) qu'il permet en l'état, au mieux d'acquiescer les compétences spécifiques pour occuper un poste de travail ou réaliser une mission, et en aucun cas de suivre une formation à un métier.

Deuxième obstacle, l'individu est seul à pouvoir activer son CPF. Et il doit faire avec ce qu'il a en poche, c'est-à-dire avec la somme qui s'affiche dans son espace personnel sur la plate-forme numérique dédiée au CPF. Livré à lui-même, censé trouver seul les formations et les financements complémentaires nécessaires pour « monter son CPF », il se trouve perdu dans la jungle du marché de la formation où justement il n'existe aucune formation correspondant au montant du financement dont il dispose individuellement.

Par conséquent, en termes de prise en charge financière et de conseil, l'accès à la formation est bien plus difficile avec le compte personnel de formation qu'avec les dispositifs antérieurs. Nous sommes loin de la loi sur les droits des individus »

C'est pourquoi, nous sommes réservés sur la portée des préconisations émises dans l'étude présentée ce jour, de même que sur la place donnée à l'accompagnement. Au-delà des personnes, on accompagne quel système de formation ?

Sur ce point, un mot sur les compétences qui sont au cœur de la loi et de ses enjeux. Beaucoup de choses sont dites sur le caractère novateur, la souplesse, etc. que ces compétences sont censées induire dans le processus de formation. Mais il y a un problème : l'articulation entre compétences et blocs de compétences valide une refonte du système de la formation fondée sur la dissociation entre les périodes d'acquisition des compétences et la période d'obtention de la certification. Ce système en diffère aura donc pour principal corollaire de contenir le coût du travail jusqu'à l'obtention de la certification, ce qui va également peser sur la demande de formation.

Dans notre société aujourd'hui, la norme juridique et sociale est et reste le CDI. Est-ce que les salariés, les personnes en recherche d'emploi ou désocialisées, les jeunes déscolarisés vont s'accommoder de formations à la tâche, à la mission, qui ne pourront que les basculer ou les maintenir dans la précarité avec la généralisation du CDD ? Ce que disent la plupart des personnes, c'est : oui à une petite formation en CDD pour s'insérer dans le marché du travail, mais surtout, oui à un diplôme pour obtenir un CDI et une bonne rémunération pour vivre et avoir un avenir. Et cette demande sera inévitablement plus forte venant de la part de personnes fragilisées ou précarisées.

Autre inquiétude liée aux compétences : les certificateurs sont désormais obligés de construire les nouvelles certifications professionnelles en blocs de compétences : c'est le Répertoire dit « compétences ». Cette refonte est une menace directe pour les qualifications et titres professionnels nationaux inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles, répertoire qui est le produit de toute l'histoire des relations de travail et de l'enseignement professionnel. Ces diplômes sont reconnus dans les grilles de classifications conventionnelles et ils garantissent les niveaux de rémunérations de la plupart des salariés du privé.

C'est dire l'importance des effets encore méconnus ou occultés de la loi sur la demande de formation des actifs, ceux du privé bien sûr, mais bientôt aussi, ceux du public. Pour FO, la loi du 5 septembre 2018 est une remise en cause du droit à la formation, et plus encore, de la place de la formation professionnelle dans la marche au progrès économique et social. Parce qu'en réduisant les droits collectifs des salariés, cette loi va aggraver la situation de tous, et en particulier des personnes en recherche d'emploi, précarisées ou désocialisées.

FO revendique l'abrogation de la loi « Pour la formation professionnelle » et votera CONTRE l'étude présentée sur « Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ? ».

Et comme je l'ai fait en commission lors de la validation de l'étude, je précise que cette intervention porte uniquement sur une divergence d'analyse et ne concerne en rien les efforts et les divers travaux menés depuis des mois par tous ceux qui ont contribué à réaliser l'ensemble de ce document. »



